

AVIS PUBLIC



AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT VISANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE LOCALE RÉCURRENTÉ RELATIVE AUX SERVICES DISPENSÉS PAR L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU (RCA 134)

RÈGLEMENT VISANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE RELATIVE AUX SERVICES DISPENSÉS PAR L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU (RCA 135)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), que deux avis de motion seront donnés en vue de l'adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe locale récurrente relative aux services dispensés par l'arrondissement d'Anjou (Règlement RCA 134) et d'un règlement visant l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services dispensés par l'arrondissement d'Anjou (Règlement RCA 135), pour l'exercice financier de l'année 2018, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le 5 décembre 2017, à 19 h, dans la salle réservée aux séances du conseil située au 7800 du boulevard Métropolitain.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 28 novembre 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Jennifer Poirier